

Rapport final phase 3

B E T U R E - C E R E C

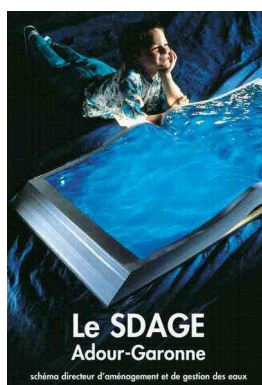
janvier 2007

Bilan financier du SDAGE Adour Garonne de 1996

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



BETURE CEREC Agence de Saint Quentin en Yvelines

✉ 2 bd Vauban Montigny-le-Bretonneux 78180 France

☎ 0 130 129 100

fax 0 139 449 187

www.beture-cerec.com

Sommaire

Bilan financier du SDAGE Adour Garonne de 1996	1
I. Méthodologie	5
1. Source des données	5
1. Extraction de la base de l'Agence.....	5
2. Données des pilotes des groupes thématiques	6
3. Les autres données disponibles	6
2. Période considérée	6
3. Comparaison avec le budget prévisionnel du SDAGE.....	7
4. Les limites de l'étude	7
5. Conseils pour l'amélioration du suivi financier du SDAGE.....	8
1. Améliorer la collecte des données.....	8
2. Améliorer le traitement des données	8
3. Mieux évaluer les moyens humains mis en œuvre.....	9
II. Principaux résultats par volet du SDAGE	10
1. Bilan du volet A : gestion et protection des milieux aquatiques et littoraux.....	10
1. Suivi et entretien des rivières.....	10
2. Programmes de gestion-protection des zones vertes.....	11
3. Programmes de restauration des migrateurs.....	12
a) Les dépenses réalisées	12
b) Evolution des modalités de financement	13
4. Bilan des investissements pour la gestion et la protection des milieux.....	14
2. Bilan du volet B : gestion qualitative de la ressource.....	14
1. Définition d'objectifs et suivi de la qualité	15
2. Lutte contre la pollution urbaine.....	15
3. Lutte contre la pollution industrielle.....	16
4. Lutte contre les pollutions agricoles.....	17
5. Préserver les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	18
6. Bilan des investissements pour la gestion qualitative	19
3. Bilan du volet C : gestion quantitative de la ressource	20
1. Restauration des débits d'étiage (mesures C1 à C13)	20
a) Règles de restauration des débits d'étiage	20
b) Recherche de disponibilités en eau nouvelles.....	20
2. Economies d'eau et dispositifs de comptage (C24 à C27)	21
3. Amélioration de la gestion hydraulique (mesures C14 à C16).....	21
4. Protection et exploitation des eaux souterraines (mesures C17 à C23)	22
5. Bilan des investissements pour la gestion quantitative.....	23
4. Bilan du volet D : gestion des risques de crues et d'inondations	24
1. Données disponibles	24
2. Investissements en Aquitaine	24
3. Investissements en Midi-Pyrénées	25
4. Bilan des investissements pour la gestion des risques de crues et d'inondations	25
5. Bilan du volet E : Organisation et gestion de l'information eau.....	27
6. Bilan du volet F : Organisation de la gestion intégrée	28
1. SAGE et procédures contractuelles.....	28
2. Autres mesures.....	28
3. Bilan des investissements pour la gestion intégrée	29
7. Synthèse.....	30
III. Les principaux partenaires financiers	31

IV. Les dépenses des départements et des régions.....	32
1. Dépenses des régions	32
2. Dépenses des départements.....	32
ANNEXES.....	35

I. Méthodologie

Le présent rapport vise à dresser un bilan financier du SDAGE Adour-Garonne, depuis son approbation en 1996. Le bilan est réalisé par grandes orientations du SDAGE, en ne retenant pour chaque orientation que les mesures du SDAGE ayant eu un impact économique important. Les mesures ayant entraîné de faibles dépenses n'étaient pas significatives par rapport aux montants investis sur les mesures les plus coûteuses et surtout par rapport à la marge d'erreur existant sur les données disponibles. Elles n'ont donc pas été prises en compte de façon systématique.

Il est dans l'ensemble difficile d'identifier les coûts spécifiques liés au SDAGE et les coûts liés à la mise en place d'actions compatibles avec le SDAGE mais demandées par d'autres réglementations ou prévues par d'autres programmes.

1. Source des données

1. Extraction de la base de l'Agence

Une extraction de la base d'aides de l'Agence a été réalisée par la SDSI¹.

Cette base de données comporte les montants investis annuellement par ligne et sous-ligne du programme de l'Agence, et les mesures du SDAGE auxquelles peuvent correspondre les différentes lignes. Il n'y a pas de correspondance directe entre un montant et une mesure du SDAGE.

Chaque sous-ligne ayant pu servir à financer des actions correspondant à plusieurs mesures du SDAGE, sommer les montants des différentes sous-lignes correspondant à une mesure aurait conduit à comptabiliser jusqu'à une dizaine de fois les mêmes montants. Afin d'éviter le risque de doublons, il a donc été choisi d'attribuer pour chaque sous-ligne des coefficients aux mesures du SDAGE, en fonction de leur importance relative.

Les résultats obtenus à partir du traitement de la base de données de l'Agence n'étant pas satisfaisants, cette méthode a finalement été abandonnée.

¹ SDSI : Sous-direction des Systèmes d'Information

2. Données des pilotes des groupes thématiques

Une estimation des sommes investies au cours de la période du SDAGE nous a été fournie par les pilotes des groupes thématiques constitués dans le cadre de la mise en place de la DCE et de la révision du SDAGE.

Ces données ont été jugées plus précises que celles obtenues à partir de l'extraction de la base de données de l'Agence.

Ces valeurs sont basées sur les données disponibles au sein de l'Agence, et peuvent donc à nouveau être sous-estimées en ce qui concerne les aides des partenaires extérieurs. Une nouvelle consultation des pilotes des groupes a été réalisée après une première analyse afin de déterminer pour chacun des thèmes la proportion d'investissements non comptabilisée dans les données de l'Agence (correspondant aux investissements non subventionnés par l'Agence, et pour lesquels aucune demande n'est faite).

3. Les autres données disponibles

Pour certaines mesures, des précisions ont pu être demandées à d'autres acteurs du bassin (VNF par exemple).

Sur le thème « prévision des risques crues et inondations », il n'y a pas de participation financière de l'Agence et les données prises en compte sont les dépenses des régions, fournies par les DIREN. Seules les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées ont été prises en compte : les autres régions ne sont qu'en partie comprises dans le bassin et il n'aurait pas été possible d'identifier la part des dépenses relative au bassin Adour-Garonne.

Une étude réalisée par l'Ifen¹ en novembre 2005 sur les dépenses des départements et des régions en faveur de l'environnement a également été exploitée. L'analyse des résultats cette étude nous a permis d'avoir une idée plus précise des investissements réalisés au sein des régions et des départements dans le domaine de l'eau.

2. Période considérée

L'analyse a porté sur la période 1997-2004 lorsque les données étaient disponibles pour cette période. Dans le cas contraire, la période prise en compte est précisée dans le rapport.

¹ IFEN : Institut Français de l'ENvironnement

3. Comparaison avec le budget prévisionnel du SDAGE

Une étude réalisée par le bureau d'étude Bipe Conseil en 1995 évaluait le coût de mise en œuvre du SDAGE, à partir de l'avant-projet du document. Cette évaluation a été reprise, afin de comparer le coût réel du SDAGE à son coût prévisionnel.

Les prévisions du rapport BIPE sont exprimées en francs constants de 1994. Ces valeurs ont été converties en euros sans tenir compte de la variation de l'indice de prix. Toutefois la faible inflation sur les 10 dernières années donne une marge d'erreur d'environ 10%, peu significative par rapport à la marge d'erreur existant sur les montants investis pour les différents thèmes.

Le budget prévisionnel était établi par rapport à l'avant-projet du SDAGE. Les mesures de cet avant-projet ne correspondaient pas toujours exactement aux mesures du rapport final, et il a été recherché la meilleure correspondance possible entre les deux programmes.

4. Les limites de l'étude

L'analyse financière s'est essentiellement basée sur les données disponibles au sein de l'Agence de l'eau, probablement sous-estimées par rapport à la réalité. En effet la base de l'Agence ne recense que les actions pour lesquelles un financement est demandé à l'Agence. Une estimation de la part des dépenses non comptabilisées par l'Agence a toutefois été faite par les experts de façon à minimiser cette erreur.

Les participations financières des partenaires extérieurs à l'Agence sont peu connues. Une question du questionnaire d'entretien soumis aux acteurs portait sur les dépenses de leur structure dans le domaine de l'eau. Nous avons toutefois recueilli peu d'information sur ce sujet, les acteurs interrogés n'ayant dans l'ensemble pas les données en tête ou facilement disponibles. D'autre part, lorsque l'information nous a été fournie, il ne nous a pas semblé pertinent de l'exploiter, car alors l'analyse financière n'aurait porté que sur un échantillon très restreint de structures, pas forcément représentatif du bassin (les dépenses réalisées par exemple au sein de 2 ou 3 collectivités ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble des collectivités du bassin).

Concernant l'exploitation des données de l'étude Ifen sur les dépenses des départements et des régions, plusieurs facteurs d'incertitude peuvent être signalés :

- l'étude fournissait des données moyennes pour l'ensemble des départements et des régions français, qui ne sont pas forcément représentatives de ce qui est fait sur le bassin ;

- l'étude portait sur l'ensemble des dépenses environnementales, et la sous-division en thèmes ne correspond pas exactement aux thèmes du SDAGE ;
- Une exploitation des données par région a été faite mais à partir des données cartographiées, et l'évaluation des dépenses reste donc très approximative

5. Conseils pour l'amélioration du suivi financier du SDAGE

1. Améliorer la collecte des données

Il est indispensable de mieux recenser les actions des partenaires extérieurs, et notamment celles pour lesquelles il n'y a pas de participation de l'Agence. A l'heure actuelle, les projets ne faisant l'objet d'aucun financement de l'Agence de l'Eau ne sont pas connus des services (même si une évaluation approximative a pu être réalisée). Il n'est donc pas possible d'avoir une vision exhaustive de toutes les actions ou tous les projets mis en place dans le domaine de la gestion de l'eau sur le bassin.

D'autre part, les projets financés par l'Agence devraient être mieux suivis afin de connaître les montants réellement investis par les partenaires extérieurs à l'issue des travaux et non pas seulement les montants prévisionnels.

Enfin, concernant les actions de prévention des risques de crues et inondations, le suivi pourrait être amélioré en centralisant les données pour l'ensemble du bassin et en identifiant à quelles mesures du SDAGE sont rattachées ces actions.

2. Améliorer le traitement des données

La base de données de l'Agence fonctionne actuellement selon le système de lignes et sous-lignes de programme. Certes le programme de l'Agence découle en partie du SDAGE, ou du moins est conforme au document, mais ce système ne permet pas de suivre le coût de mise en œuvre du SDAGE. Afin de faciliter le suivi financier du SDAGE, il serait souhaitable de mieux identifier les actions menées par rapport aux mesures du SDAGE : pour chaque lignes et sous-lignes du programme d'action, connaître le montant exact associée aux différentes mesures du SDAGE.

A défaut l'attribution de coefficients permettant de connaître la proportion de chaque sous-ligne ayant servi à financer une action correspondant à une mesure donnée pourrait être rendue systématique (comme nous avons tenté de le faire pour l'analyse des données de

l'extraction). La saisie des coefficients devra être réalisée par chaque chef de ligne, a priori la personne la plus qualifiée pour cette tâche.

3. Mieux évaluer les moyens humains mis en œuvre

Le suivi financier de la mise en œuvre du SDAGE porte essentiellement sur :

- les travaux ou réalisations concrètes : construction de stations d'épuration, aménagement de passes à poissons, mise en place de stations de suivi de la qualité ... Dans ce cas, les montants investis sont facilement identifiables, même s'il est parfois difficile de distinguer dans le coût des travaux le coût spécifiquement lié au SDAGE
- les actions d'animation pour lesquelles une structure est mise en place spécifiquement, par exemple pour la mise en place d'un SAGE.

En revanche de nombreuses actions de formation, d'information, d'animation liées au SDAGE mais menées par des structures ayant des activités diverses sont difficiles à évaluer.

II. Principaux résultats par volet du SDAGE

1. Bilan du volet A : gestion et protection des milieux aquatiques et littoraux

La gestion et la protection des milieux aquatiques et littoraux étaient une préoccupation croissante lors de l'élaboration du SDAGE, et les mesures prévues dans le SDAGE impliquaient une augmentation des moyens mis en œuvre dans ce domaine. .

Les principales mesures du SDAGE ayant eu un impact financier pour ce thème sont les suivantes :

- Mesure A16 : suivi et entretien des cours d'eau
- Mesure A4 : programmes de gestion-protection des zones vertes
- Mesure A26 : programmes de restauration des migrateurs

1. Suivi et entretien des rivières

Sur la base des informations de l'Agence :

- Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau représentent pour la période 1997-2004 un montant de 60 M€.
- Des techniciens de rivières ont été mis en place auprès des structures maîtres d'ouvrage. De 10 postes en 1997, on est passé à 135 postes en 2004. Au total sur la période, on compte 600 TR-année, à un coût moyen de 20 000 € (temps partiels), soit 12 M€ investis.
- L'accompagnement par les 13 cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) représente un coût de 6.4 M€

Le coût total de la mesure A16 s'élève donc, pour la période 1997-2004, à 78,4 M€, financés à 35% par l'Agence et 65 % par les collectivités.

Si l'on souhaite évaluer de façon globale le coût des travaux réalisés en rivière, on peut estimer à dire d'expert qu'il convient d'augmenter ce montant de l'ordre de 20%, de façon à tenir compte des opérations menées or cadre de l'Agence. On obtient alors un montant de l'ordre de **95 M€** investi sur la période 1997-2004 pour le suivi et l'entretien des rivières.

On est dans le bas de la fourchette prévisionnelle du rapport BIPE, qui allait de 90 M€ à 500 M€.

L'objectif du SDAGE est de suivre les près de 40 000 km de linéaire de cours d'eau de plus de 7,5 km. Or seule la moitié fait aujourd'hui l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier. Cela traduit la difficulté de définir un objectif pour ces politiques. Les approches évoluent : sur bien des cours d'eau, le suivi par le technicien de rivière permet de limiter les travaux à quelques interventions préventives. Le traitement systématique et continu de la rivière n'est plus à l'ordre du jour. La présence d'un technicien de rivière pour assurer le suivi et le contact permanent avec les riverains et les usagers est incontournable.

On peut noter également que les coûts de travaux sur un linéaire restauré diminuent au fur et à mesure du rééquilibrage du milieu. Cela permet d'aboutir à 2 conclusions :

- les montants investis dans l'entretien des rivières devraient aller décroissant au fur et à mesure de la reconquête de la qualité du milieu,
- la notion de coût moyen par linéaire n'est pas réaliste : elle varie en fonction du type de cours d'eau, mais également des travaux réalisés sur ce cours d'eau auparavant.

2. Programmes de gestion-protection des zones vertes

On comptabilisera ici l'ensemble des opérations menées en faveur des zones humides et recevant une aide de l'Agence. Elles se déroulent pour la plupart sur des zones vertes :

- Etudes et travaux : 11 M€
- Assistance technique zones humides : 0.965 M€ (2 cellules en 2001, 7 en 2003-2004)

Le coût total de la mesure A4 s'élève donc, pour la période 1997-2004, à **12 M€**. Les zones vertes sont une création du SDAGE, et donc la totalité des investissements réalisés dans le cadre de cette mesure peut être considéré comme coût spécifique du SDAGE. En 2000, seule la moitié des 79 zones vertes recensées sur le bassin faisait l'objet de mesures de protection et sur seulement 30 % d'entre elles des actions de restauration ou de gestion étaient initiées ou mises en œuvre. Des dépenses supplémentaires seront donc probablement à prévoir pour assurer une bonne gestion de ces milieux.

Lors de l'évaluation de l'avant-projet, 360 K€ avaient été alloués aux études sur les écosystèmes aquatiques et les zones humides. Il n'y avait en revanche pas d'évaluation du montant des travaux, et il n'est donc pas possible de comparer les actions réalisées avec les prévisions.

3. Programmes de restauration des migrateurs

a) Les dépenses réalisées

- Les plus grosses dépenses concernent les études et l'équipement des ouvrages. Les données fournies par la « Mission Poissons Migrateurs » permettent d'estimer à environ 40 M€ les actions programmées sur les axes bleus du bassin au cours de la période 1997-2004. Cette valeur est un ordre de grandeur à priori sous-estimé, les données étant incomplètes pour le bassin Adour (absence de données pour les années 2001 et 2002). D'autre part la totalité des données disponibles pour les bassins de l'Adour et de la Dordogne n'avaient pu être validées au moment de l'analyse.
- Des postes ont été créés pour l'animation et le suivi des programmes : 2 postes d'assistants techniques pour les programmes Adour et Dordogne et 1 poste à la mission migrateurs du bassin. Le coût s'élève à 0.85 M€.
- L'aide à l'entretien des équipements représente une dépense de 0.98 M€

Bassin	Programme 1997-2004	Etat CPER	Europe	Région	Autre Etat	AEAG	Departement	Autre	CSP	Privé
Garonne*	15 456 105 €	1 009 319 €	4 659 885 €	363 215 €	80 204 €	3 736 354 €	104 533 €	35 193 €	342 240 €	5 125 161 €
Dordogne**	8 120 067 €	726 039 €	2 093 627 €	149 630 €	8 843 €	1 956 264 €	109 671 €	0 €	126 744 €	2 876 248 €
Adour***	13 461 010 €	1 371 733 €	1 578 211 €	898 558 €	0 €	3 372 012 €	71 842 €	108 266 €	579 263 €	5 481 125 €
TOTAL PROGRAMME	37 037 182 €	3 107 090 €	8 331 724 €	1 411 404 €	162 047 €	9 064 630 €	286 046 €	143 459 €	1 048 247 €	3 482 534 €
		8%	22%	4%	0%	24%	1%	0%	3%	36%

* données validées

** données partiellement validées

*** données incomplètes et partiellement validées

Tableau 1 : Montant des opérations réalisées sur les axes bleus de 1997 à 2004

Le coût total de la mesure A26 est donc évalué, pour la période 1997-2004, à environ **40 M€**. Les autres mesures concernant la restauration des migrateurs n'ont pas entraîné de dépenses importantes. Elles concernent la définition des axes bleus, la proposition de listes d'espèces migratrices, et les procédures de réservation.

Les dépenses ont surtout concerné l'équipement des ouvrages en passes à poissons permettant la montaison, sans toutefois permettre d'aller plus loin que ce que demandait la réglementation. L'effort devra dans le futur porter sur l'entretien des ouvrages mis en place et sur l'équipement en ouvrages de dévalaison.

D'après les experts, le financement a été assuré à 25% par l'Agence, 35 % par des financements privés, et 40% par la CEE, l'Etat et les collectivités (25% AE, 75 % privés pour les équipements ; 25 % AE, 75 % CEE, Etat, collectivités pour les études).

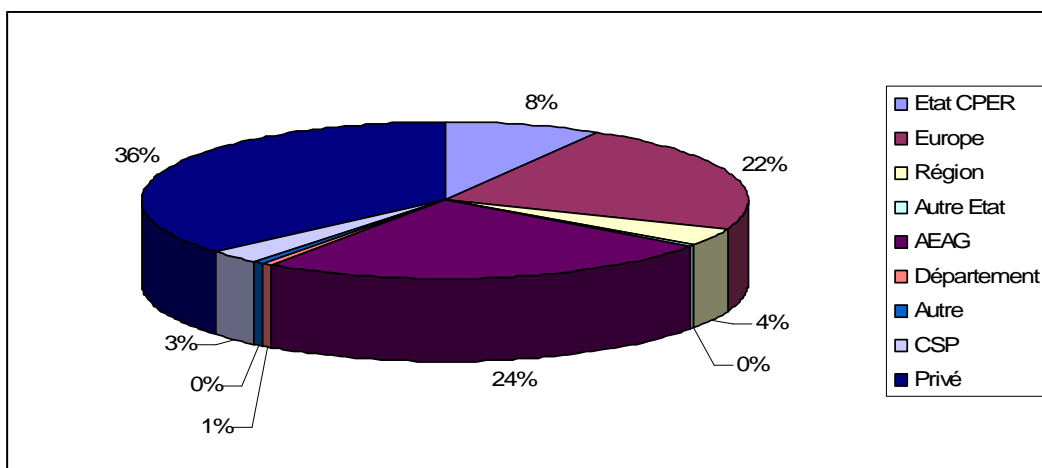


Figure 1 : participation des différents partenaires

Si les investissements ont été à peu près semblables aux prévisions de l'avant-projet, les dépenses de fonctionnement (suivi biologique, fonctionnement des ouvrages...) ont été nettement inférieures aux 3 M€ annuels programmés.

Ces dépenses peuvent être considérées comme une dépense spécifique, les axes bleus étant une création du SDAGE. Cependant, si le SDAGE a permis de fixer une priorité pour la réalisation des passes à poissons, seules celles imposées par la réglementation ont été mises en place.

b) Evolution des modalités de financement

La région Midi-Pyrénées participait aux opérations de sauvegarde du patrimoine piscicole par le biais du Contrat de Plan Etat-Région ; elle s'est désengagée depuis 2000.

Le décroissement des crédits du FNSE¹ depuis 2004 a entraîné un désengagement de l'Etat, qui a délégué aux Agences de l'Eau le financement des programmes « migrants ». Bien que les niveaux d'enveloppes soient restés les mêmes, les montages financiers ont été perturbés.

Les financements de l'Europe, réduits en 2004, ne sont pas garantis au-delà de 2006. L'Agence de l'Eau est donc en passe de devenir l'opérateur financier principal. Cependant, sans portage politique clair des acteurs du bassin, son intervention au-delà du programme en cours ne pourra être garanti.

Les structures techniques associatives (MIGADO, MIGRADO) qui assurent les prestations d'études, de suivi et de renforcement des populations ne peuvent autofinancer leurs actions au-delà de quelques pourcents symboliques.

¹ FNSE : Fond National de Solidarité pour l'Eau

Des solutions doivent être recherchées pour mettre en place des partenariats et des plans de financement qui permettent de poursuivre la politique engagée en faveur des migrateurs.

4. Bilan des investissements pour la gestion et la protection des milieux

<i>montants en M€</i>	Montants investis de 1997 à 2004			Aides agence de 1997 à 2004		Prévisions de l'avant projet (étude BIPE)	
	Total	Spécifique SDAGE		Aides agence de 1997 à 2004	Spécifique SDAGE	Total	Spécifique SDAGE
entretien rivières	95	78	82%	45	45	90	
gestion zones vertes	12	12	100%	12	12		
migrateurs	40	40	100%	14	14	60	60
TOTAL	147	130	88%	71	71	150	60

Les investissements réalisés sont du même ordre de grandeur que les prévisions du rapport BIPE, notamment pour les mesures d'entretien des rivières. Ils restent légèrement inférieurs aux prévisions sur le thème des migrateurs, tout en restant du même ordre de grandeur. La totalité des axes bleus n'a pas encore été ouverte à la circulation, et la différence de montant peut venir de l'inachèvement des actions programmées.

Une proportion relativement importante des investissements est spécifique au SDAGE. Il s'agit d'un thème peu réglementé (à l'exception des équipements de passes à poissons) et le SDAGE est venu renforcer la réglementation dans ce domaine.

2. Bilan du volet B : gestion qualitative de la ressource

Les investissements les plus importants ont concerné les programmes de lutte contre les pollutions.

Les programmes de dépollution des eaux résiduaires urbaines et des eaux industrielles étaient déjà amorcés, et se sont poursuivis durant le SDAGE. L'apport du SDAGE a consisté en une focalisation prioritaire des moyens sur certaines zones, avec notamment la définition de zones d'action prioritaires pour la dépollution des eaux résiduaires urbaines et industrielles.

1. Définition d'objectifs et suivi de la qualité

La définition d'objectifs de qualité n'a pas entraîné d'investissements particuliers, les mesures B3 à B5 demandant la révision des objectifs de qualité du bassin n'ayant pas été appliquées. On peut signaler toutefois la réalisation d'une étude sur le fond géochimique des nappes, d'un montant de 50 000 € (financée par l'Etat), réalisée dans le but de définir des objectifs de qualité pour les eaux souterraines (mesure B6).

Le suivi de la qualité des eaux superficielles a entraîné les dépenses suivantes :

- 30 000 € annuels environ pour le suivi des points nodaux (prélèvements + analyses), soit environ **240 000 €** dépensé sur la période du SDAGE (1997-2004). Ce suivi s'inscrit dans le suivi déjà réalisé dans le cadre du fonctionnement classique du RNB. Le SDAGE a toutefois induit un coût spécifique, puisque 2 mesures supplémentaires sont réalisées sur les points nodaux par rapport aux 10 prélèvements habituels du RNB. Le financement de ce réseau est assuré en totalité par l'Agence de l'Eau.
- En marge de ce suivi, un réseau de stations de suivi du complexe fluvio-estuarien a été mis en place. Il représente un investissement de **270 000 €**, financé à parts égales par l'Agence de l'Eau, l'Europe, les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux. Il s'agit d'un coût spécifique du SDAGE, dans la mesure où ce programme complète le réseau de référence. Il est inférieur aux chiffres du rapport BIPE, qui prévoyait un investissement de près d'1 M€ pour la mise en place de stations automatique. La différence peut être liée à une réduction du nombre de paramètres suivis de 15 à 4.

500 000 € ont également été investis pour la définition d'un réseau de suivi de la qualité des nappes. Près de **5 M€** ont été nécessaires pour le fonctionnement de ce réseau. C'est nettement supérieur à l'estimation de l'avant-projet du SDAGE, qui prévoyait un investissement négligeable et un coût de fonctionnement de 0,3 M€ par an, soit 2,4 M€ pour la période considérée. Ce réseau peut être considéré comme un investissement lié au SDAGE.

L'estimation précédente ne prend pas en compte les réseaux complémentaires mis en place au niveau départemental ou dans le cadre par exemple de contrats de rivière, qui viennent compléter le RNB.

2. Lutte contre la pollution urbaine

Des efforts importants ont été réalisés en matière d'assainissement urbain, puisque plus de **1,6 milliards** d'euros de travaux aidables ont été répertoriés par l'Agence de l'eau sur le bassin pour la période 1997-2004 (un milliard d'euros pour les agglomérations de plus de 2000 EH,

visées par la directive ERU). L'Agence voit passer 100% des investissements réalisés sur les STEP et plus de 90% des travaux réalisés sur les réseaux, et donc ce montant représente à peu de choses près les sommes investies directement liées à l'assainissement des collectivités.

Ces investissements ne sont pas spécifiques du SDAGE, puisqu'ils relèvent d'une obligation réglementaire. L'Agence a tout de même soutenu les collectivités, avec une action renforcée dans les zones sensibles et dans les zones d'action prioritaire pour la dépollution domestique identifiées dans le SDAGE (majoration de 5% des aides au cours du 7^{ème} programme). Elle a accordé plus de 500 M€ d'aides sur le bassin (330 M€ pour des agglomérations de plus de 2000 EH, dont 80 M€ en zones sensibles). Les autres partenaires financiers sur ces travaux étaient, par ordre d'importance, les Conseils Généraux, l'Etat (FNDAE, DGE), l'Europe, et l'ADEME. Les aides s'élèvent à près de 400 M€, dont 150 M€ pour des agglomérations de plus de 2000 EH. Ces aides sont importantes pour la réalisation des projets, les collectivités n'ayant pas toujours les moyens suffisants pour réaliser seules les projets.

Les investissements réalisés ont été inférieurs à ce que prévoyait le rapport BIPE : près de 2 milliards d'euros. Mais les objectifs de la directive ERU n'ont pas encore été atteints : toutes les collectivités ne disposent pas d'un équipement conforme, et des travaux restent à réaliser. Sur les 110 agglomérations soumises à l'échéance 1998 ou 2000 et 2 soumises à l'échéance 2006, 84 disposent d'un équipement conforme (réseau et station) et 13 ont une station en cours de réalisation. Une dizaine d'agglomérations restent donc à équiper, ce qui devrait représenter un investissement d'un peu plus de 100 M€.

Les **coûts spécifiques** au SDAGE concernaient essentiellement les travaux en ZAP (Zones d'Action Prioritaires). Pour ces zones, les montants investis ont été supérieurs aux prévisions : **540 M€** au lieu de 390 M€. Toutefois certaines collectivités (Orthez, Villefranche de Lauragais, Saint-Flour) n'ont pas mis en œuvre de programmes de travaux, et des investissements supplémentaires seront à prévoir pour atteindre les objectifs.

3. Lutte contre la pollution industrielle

Des sommes importantes ont également été investies pour la réduction des pollutions industrielles. Toujours pour la période 1997-2004, **plus de 400 M€** de travaux ont été retenus par l'Agence de l'Eau. Pour certaines mesures, notamment les mesures B15 et B16, qui représente une part importante des investissements, les montants investis ne sont connus que pour la période 2000-2004. Le montant des travaux évoqué ci-dessus est donc sous-estimé. En effet, sur cette période, 57 M€ ont été investis en zones prioritaires (mesure B15), et 125 M€ l'ont été pour les industries agro-alimentaires (mesure B16). Seuls les **57 M€** investis en zones prioritaires peuvent être considérés comme un **coût spécifique** du SDAGE, même si ce dernier n'apporte pas de réglementation nouvelle mais juste une priorité calendaire.

Les aides de l'Agence pour l'industrie ont été importantes, puisqu'elles représentent d'après le groupe thématique environ 60% des montants investis (73% dans les zones prioritaires). Il y a en revanche peu d'aides extérieures à l'Agence.

Ces aides, ainsi qu'une pression réglementaire plus forte que pour les collectivités, ont pu participer à la forte mobilisation des industriels, et permettre ainsi le succès des mesures et les améliorations observées en matière de pollutions industrielles. Mais la diminution des pollutions s'explique aussi par l'arrêt de certaines activités polluantes (fermeture d'AZF notamment).

L'évaluation économique de l'avant-projet de SDAGE prévoyait entre 230 et 300 M€ d'investissement pour la dépollution des eaux industrielles, dont 130 M€ en zones d'actions prioritaires ; les montants investis ont donc été globalement supérieurs aux prévisions. Ils sont inférieurs dans les ZAP pour la période 2000-2004, mais il ne nous est pas possible de conclure pour l'ensemble de la période.

Il est à noter que l'avant-projet de SDAGE ne comportait pas de mesure spécifique aux industries agroalimentaires, mais les aides attribuées à la mesure B16 ont tout de même été prises en compte dans la comparaison, cette mesure étant une déclinaison de la mesure B14, qui concerne toutes les industries.

Les mesures concernant l'industrie ont été parmi les plus suivies, notamment en terme d'investissements. La réglementation concernant les rejets industriels est relativement stricte, et la tolérance pour les industriels ne la respectant pas est faible. La mise en conformité des industries se fait donc plus facilement que la mise en conformité des collectivités par rapport à leurs rejets.

4. Lutte contre les pollutions agricoles

Toutes les actions de sensibilisation des agriculteurs, de mise en œuvre de bonnes pratiques (MAE...), ont pu concourir à atteindre les objectifs du SDAGE dans ce domaine. Mais le SDAGE reprend des réglementations françaises et européennes et n'impose pas d'investissement spécifique.

Les principaux investissements ont été ceux réalisés pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage, dans le cadre du PMPOA. Ainsi les montants suivants peuvent être rattachés à la mesure B19 (données du groupe thématique traitant des pollutions agricoles):

- 120 M€ (études et travaux) ont été investis sur le bassin de 1996 à 2001, dans le cadre du PMPOA1 (financés à 1/3 par l'Agence de l'Eau, 1/3 par l'Etat + Conseil Régional + Conseil Général et 1/3 par les éleveurs). Le programme avait été mis en place en 1994.

- 2,3 M€ d'aides de l'Agence ont été accordés en 2004 dans le cadre du PMPOA2 (2002-2006), pour lequel la part d'autofinancement de l'agriculteur est plus importante. Ce montant d'aide correspond à plus de 10 M€ d'investissements.

Au total, ce sont **37,4 M€** d'aides attribués au titre du PMPOA pour **176 M€** d'investissement.

L'amélioration des pratiques agricoles grâce aux opérations de conseil représente 10,5 M€ d'aides de 1997 à 2004, dont 2,5 M€ pour le conseil à l'irrigation.

Les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des efforts financiers réalisés, puisque malgré des dépenses importantes sur ce thème on constate peu de progrès dans le domaine des pollutions agricoles :

- le PMPOA a été un échec sur le bassin
- les produits phytosanitaires sont peu pris en compte

5. Préserver les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

25 M€ ont été investis pour la mise en place des périmètres de captage, dont 15 M€ d'aides de l'Agence. Ce montant est inférieur aux 90 M€ prévus dans l'évaluation de l'avant-projet pour une réalisation complète, ce qui s'explique par le fait que sur ¼ des captages en état de fonctionnement aucune procédure n'a encore été engagée. Ces investissements ne sont pas imputables au SDAGE, qui reprend la réglementation.

Bien que le SDAGE ne comporte pas de mesure dans ce sens, des efforts importants ont été réalisés pour améliorer la qualité de l'eau distribuée : 150 M€ d'investissements, dont 6,5 M€ pour la bactériologie.

Des études et travaux ont été réalisés pour réduire les risques de pollutions accidentelles. Les sommes engagées s'élèvent à **25 M€** (dont 6,5 M€ d'aides de l'Agence de l'Eau)

6. Bilan des investissements pour la gestion qualitative

<i>montants en M€</i>	Montants investis de 1997 à 2004			Aides agence de 1997 à 2004		Prévisions de l'avant projet (étude BIPE)	
	Total	Spécifique SDAGE		Total	Spécifique SDAGE	Total	Spécifique SDAGE
définition d'objectifs et suivi de la qualité	6	5,8	97%	4		2,4	
lutte contre les pollutions domestiques	1 600	540	34%	500	200	2 000	390
lutte contre les pollutions industrielles	425	57	13%	261	40	230 à 300	130
lutte contre les pollutions agricoles (PMPOA)	183	0	0%	40	0	111	0
périmètres de captage	25	0	0%	15	0	30 à 90	0
pollutions accidentelles	25	25	100%	7	7	15	15
TOTAL	2 264	628	28%	826	246	2400 à 2500	535

La lutte contre les pollutions domestiques représente le plus gros investissement du SDAGE, avec 70% des sommes investies sur le thème de la gestion qualitative. Les sommes investies sont du même ordre de grandeur que ce que prévoyait le rapport BIPE, quoique légèrement inférieures. C'est essentiellement sur la lutte contre les pollutions domestiques et la lutte contre les pollutions industrielles que l'on peut noter une différence entre l'estimation et la réalité. Le rapport estimait le budget sur 10 ans, et seules 8 années de données ont été traitées, ce qui peut expliquer une partie de la différence. D'autre part, les objectifs du SDAGE n'ont pas été atteints, et il est donc cohérent de constater des investissements inférieurs aux prévisions.

Une faible proportion de ces investissements a été réalisée spécifiquement dans le cadre du SDAGE. La lutte contre les pollutions est un domaine très réglementé, et l'essentiel des investissements réalisés relevait d'obligations réglementaires.

3. Bilan du volet C : gestion quantitative de la ressource

1. Restauration des débits d'étiage (mesures C1 à C13)

a) Règles de restauration des débits d'étiage

Les mesures fixant les règles de restauration des débits d'étiage (C1 à C5) ont été correctement mises en œuvre, et ont eu un impact important sur l'organisation du bassin : elles ont considérablement modifié l'approche de la gestion quantitative en initiant ou confortant la concertation. Elles ont ainsi permis de limiter les situations de crises.

La mise en œuvre de ces mesures n'a pourtant **pas nécessité d'investissement importants** : 531 000 € ont été dépensés au cours de la période du SDAGE (1997-2004) pour la mise en œuvre des PGE par les EPTB, financés à 40% par l'Agence de l'Eau, et le reste étant à la charge des Conseils Généraux et de l'Etat.

Le rapport BIPE ne chiffrait pas la mise en œuvre de ces mesures.

b) Recherche de disponibilités en eau nouvelles

Cumulées depuis 1997, les aides de l'Agence ont permis de constituer 46,5 Mm³ de réserves en eau supplémentaires (31 Mm³ pour les ouvrages de soutien d'étiage : accords de destockage EDF ou nouveaux aménagements, et 15,5 Mm³ de retenues collinaires ou de substitution). La création de nouvelles réserves n'a toutefois pas permis d'atteindre les objectifs du PDRE : 355 Mm³ de réserves sont opérationnelles sur le bassin, sur les 600 Mm³ prévisibles au regard des PGE validés.

La mise en œuvre des opérations de destockage par les EPTB a représenté au cours de la période du SDAGE un investissement de l'ordre de **100 M€**, avec une participation de l'Agence de 35 M€. C'est à peu près ce que prévoyait l'évaluation économique de l'avant projet pour cette mesure (16 M€ par an). La totalité de ces dépenses est imputable au SDAGE (mesures C6 et C7).

Ce montant prend en compte la création de nouvelles retenues, et constitue une évaluation complète des investissements réalisés pour la recherche de disponibilités en eau nouvelles.

2. Economies d'eau et dispositifs de comptage (C24 à C27)

Près de 23 000 compteurs ont été installés depuis 1997, ce qui représente un investissement enregistré par l'Agence de près de **16 M€**. Les équipements réalisés ont surtout concerné l'agriculture : fin 2004, 92% des points de prélèvement étaient équipés. Le succès de la mesure a été assuré par une forte participation de l'Agence de l'Eau, qui a pris en charge 70% du montant d'installation des compteurs.

Ce montant est conforme à la prévision de l'évaluation financière de l'avant-projet du SDAGE, qui proposait un scénario central (50% des irrigants individuels équipés) de 12 M€, et un scénario haut (100% des irrigants individuels équipés) de 23 M€.

Ces travaux étaient ceux prévus par la loi sur l'eau de 1992 et ne constituent pas une spécificité du SDAGE, mais la réalisation a été rendue possible grâce aux aides de l'Agence.

Concernant les économies d'eau, près de **14 M€** d'investissements ont été réalisés, soit 3 fois plus que les prévisions de l'avant-projet. Ces investissements ont essentiellement concerné les équipements d'irrigation. L'agence de l'eau a financé ces équipements à hauteur de 25%, le reste étant à la charge de l'exploitant.

3. Amélioration de la gestion hydraulique (mesures C14 à C16)

Différentes études ont été menées afin d'améliorer la connaissance des impacts de certaines actions telles que les éclusées ou les opérations de transparence. Peu de travaux lourds ont été réalisés dans le cadre de l'amélioration de la gestion hydraulique, ce qui explique les investissements relativement peu importants, de l'ordre de quelques millions d'euros sur la période 1997 à 2004. Outre les études (programme d'étude sur les transparences, études pour l'amélioration des connaissances sur la gestion des sédiments...), qui représentent un investissement de 1,6 M€, l'Agence a aidé à la mise en place de dispositifs d'enregistrement des débits réservés (470 000 €) et à la bonne gestion des ouvrages en période d'étiage (750 000 €). Un Défi Territorial a également été lancé sur la Dordogne dans le but d'étudier l'impact des éclusées et de proposer des améliorations pour la gestion des ouvrages. Il a coûté 1 M€ en 2004 (le programme se poursuit sur 2005 et 2006 mais ces 2 années ne sont pas prises en compte dans le bilan).

On atteint donc un montant investi sur ce thème de l'ordre de **3,8 M€**, la totalité de ces actions pouvant être considérées comme un investissement spécifique du SDAGE (il ne s'agit pas d'actions réglementaires mais dans l'ensemble d'actions ou d'études préconisées par le SDAGE). L'inventaire des actions liées à ce thème n'est sans doute pas exhaustif et il est probable que ce montant soit sous-estimé.

L'Agence s'est fortement investie sur ce thème, puisqu'elle a participé à hauteur de 50 % aux différentes études menées, a apporté une aide forfaitaire sur les dispositifs d'enregistrement des débits réservés et pour la bonne gestion des ouvrages à l'étiage, et a également participé financièrement au Défi Territorial sur la Dordogne et au programme d'étude sur les transparences (participation estimée à 50 %), soit une participation sur la période de l'ordre de 2,5 M€.

4. Protection et exploitation des eaux souterraines (mesures C17 à C23)

Environ 5 M€ ont été dépensés pour le développement de réseaux d'observation piézométriques et la définition de points d'observation associés à des cotes POE et PCR. Pour le développement des réseaux piézométriques (mesure C19), les aides de l'Agence de l'Eau se sont élevées à 60% du montant des travaux.

Ces montants sont inférieurs à ce que prévoyait le rapport BIPE, qui chiffrait à près de 10 M€ la mise en place et l'entretien d'un réseau de 300 points. Toutefois la totalité du réseau n'a pas été mise en place ; au 31 décembre 2004, seuls 225 points d'observation de la quantité étaient opérationnels.

La mesure C19 ne préconise la mise en place d'un réseau piézométrique que sur certaines zones, représentant selon le rapport BIPE un réseau de 160 points d'observation environ. Seule la moitié de ces investissements (2,5 M€) peut donc être considérée comme un investissement spécifique du SDAGE.

Plus de 20 M€ ont été dépensés pour l'Eocène bordelais, pour la recherche et la mise en œuvre de ressources alternatives dans le cadre de la mesure C21. Il s'agit de loin de la plus grosse dépense réalisée dans le cadre de la protection et de l'exploitation des eaux souterraines. Ces travaux ont été financés à 50% par l'Agence de l'eau. Il s'agit d'un investissement spécifique du SDAGE.

Plus de 3 M€ ont été consacrés au recueil et à la diffusion des données nécessaires à une gestion collective (mesure C23). Cela a permis la mise en place d'outils d'évaluation et de gestion des eaux souterraines : élaboration des SIGES¹, alimentation de la banque ADES² ... Il ne s'agit pas d'un investissement spécifique du SDAGE, même si le SDAGE a pu favoriser la mise en place de ces banques de données.

Au total, ce sont donc près de **30 M€** qui ont été investis au cours de la période du SDAGE pour la mise en place d'un réseau de suivi de la quantité, la récolte et la diffusion des données, ainsi que pour la réalisation d'études visant à trouver des ressources alternatives aux nappes.

¹ SIGES : Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines

² Banque nationale d'accès aux données sur les eaux souterraines

5. Bilan des investissements pour la gestion quantitative

<i>montants en M€</i>	Montants investis de 1997 à 2004			Aides agence de 1997 à 2004		Prévisions de l'avant projet (étude BIPE)	
	Total	Spécifique SDAGE		Total	Spécifique SDAGE	Total	Spécifique SDAGE
PGE	0,5	0,5	100%	0,2	0,2	/	/
destockage EDF + retenues nouvelles	100,0	100,0	100%	35,0	35,0	160,0	160,0
compteurs	16,0		0%	11,2	0,0	20,0	0,0
équipements	14,0	14,0	100%	3,5	?	4,6	0,0
gestion hydraulique	3,8	3,8	100%	2,5	2,5	/	/
eaux souterraines	30,0	23,0	77%	16,0	12,3	15,0	3,2
TOTAL	164	141	86%	68	50	200	163

L'Agence de l'Eau est le principal financeur de ce type d'opérations et les montants de travaux sont représentatifs de ce qui se fait en matière de gestion quantitative. Pour les retenues collinaires, le seuil d'aide de l'Agence est de 20 000 m³ et les travaux inférieurs à ce seuil ne figurent donc pas dans le bilan.

Une forte part des investissements est spécifiquement liée au SDAGE, le volet création de ressources nouvelles (la plus grosse dépense liée à ce thème) étant entièrement rapporté au SDAGE. Les investissements liés à la loi sur l'eau ne se seraient pas réalisés si l'Agence n'avait pas été financeur.

Ces investissements sont de l'ordre de grandeur de ce que prévoyait le budget prévisionnel, quoique légèrement inférieurs. Les opérations de déstockage notamment ont entraîné des dépenses inférieures aux prévisions. Pour les équipements d'économie d'eau les investissements ont été supérieurs aux prévisions. Sur les eaux souterraines, les prévisions sont également inférieures aux montants réellement investis, mais le rapport BIPE ne chiffrerait pas l'application de l'ensemble des mesures sur les eaux souterraines.

4. Bilan du volet D : gestion des risques de crues et d'inondations

Des moyens financiers importants sont consacrés à la prévention des risques de crues et d'inondations, notamment du fait des enjeux humains liés à ce thème. Toutefois, le SDAGE ne préconise pas la réalisation d'ouvrages, mais au contraire fixe un cadre pour la lutte contre les inondations, en demandant la restauration des phénomènes naturels et la limitation au maximum des travaux d'endiguement. Les montants investis dans la lutte contre les crues et les inondations ne peuvent donc être attribués au SDAGE que pour une faible part.

1. Données disponibles

Les actions menées sur ce thème ont été financées par l'Etat, et les données sont fournies par les DIREN. Les chiffres donnés ci-dessous sont sous-estimés par rapport aux montants réellement investis sur le thème des crues et inondation :

- L'analyse n'est pas faite pour l'ensemble du bassin mais uniquement à partir des données des DIREN Midi-Pyrénées et Aquitaine (qui représentent tout de même 75% de la superficie du bassin) ;
- Pour la région Aquitaine, les chiffres ne prennent pas en compte le fonctionnement des SPC¹. De plus, un certain nombre des Atlas des Zones Inondables ont été réalisés en utilisant les dotations de fonctionnement des services, et les montants sont difficilement estimables.

D'autre part, l'analyse est compliquée par le fait que les données disponibles pour les deux régions ne sont pas exactement du même type.

2. Investissements en Aquitaine

Pour la région Aquitaine, les investissements suivants ont été réalisés :

- Près de **21 M€** de travaux ont été programmés sur la période 1997-2004 pour la protection des lieux habités contre les crues d'origine fluviale. Sur ces investissements, les subventions de la DIREN se sont élevées à 26% en moyenne, soit un engagement de plus de 5 M€. Tous les travaux n'ont pas été totalement réalisés et seuls 2,6 M€ ont réellement été mandatés. Ces investissements sont à rattacher pour la plupart à la mesure D10. On peut

¹ SPC : Service de Prévention des Crues

toutefois souligner la construction d'un radar hydro-météorologique pour la prévision des crues sur le bassin de l'Adour, pour plus de **2 M€**, attribuable à la mesure **D4** du SDAGE.

- Le Service de Prévision des Crues (SPC) s'est engagé sur des investissements de l'ordre d'**1,3 M€**, correspondant à des achats de matériel ou à une modernisation du SPC, et relevant de la mesure **D11**.
- Des Atlas des Zones Inondables (AZI) ont été réalisés ou sont en cours de réalisation pour les départements 33 et 47, et les sommes engagées par la DIREN sur ces opérations s'élèvent à **90 000 €** (seuls 35 000 € ont été versés, les opérations n'étant pas toutes terminées). Il s'agit d'un investissement spécifique du SDAGE, les AZI étant préconisés par la mesure **D2** mais ne relevant d'aucune réglementation.

3. Investissements en Midi-Pyrénées

Pour la région Midi-Pyrénées, près de **65 M€** de travaux ont été réalisés dans le domaine de la lutte contre les inondations pour la période 1997-2004, avec une participation de l'Etat de 11 M€ et de la région de près de 4 M€. La plupart des actions relèvent plus ou moins de la mesure D10. Certaines actions ont pu être identifiées comme relevant d'autres mesures, dont les plus importants sont :

- 2 M€ attribuables à la mesure D4 (dispositifs d'alerte des crues, radar météorologique...);
- 1 M€ pouvant être rattachés à la mesure D6 (schéma de prévention et de gestion des risques);
- 1 M€ pouvant être rattachés à la mesure D11 (systèmes d'alerte de crues, modernisation du réseau...);
- 2 M€ pour la réalisation de la cartographie informative des zones inondables (mesure D2).

4. Bilan des investissements pour la gestion des risques de crues et d'inondations

Près de 25 M€ ont été investis dans la gestion des risques de crues et d'inondations pour la région Aquitaine, et près de 65 M€ pour la région Midi-Pyrénées.

Les deux régions représentent 75 % du territoire, une approximation grossière pour le bassin complet serait donc de l'ordre de 120 M€, sachant que les sommes investies dans la lutte

contre les crues et inondations dépendent beaucoup du niveau de risque, et donc du relief et des précipitations, et peuvent ainsi varier considérablement d'une région à l'autre.

Les prévisions BIPE sur le thème des inondations étaient les suivantes : 6 M€ pour les mesures D2 et D3, 60 M€ pour la mesure D10 et 20 M€ pour la mesure D11, soit un total de 86 M€.

Il s'agit de rappels d'obligations réglementaires, sauf pour la réalisation d'un atlas des zones inondables. Le coût spécifique du SDAGE s'élève donc à quelques millions d'euros au maximum, attribuables à la mesure D2.

Les enjeux humains liés aux crues et inondations sont très importants et ce thème est encadré par une réglementation stricte.

5. Bilan du volet E : Organisation et gestion de l'information eau

Le volet E du SDAGE n'a pas entraîné la réalisation de travaux ou d'opérations nécessitant des dépenses importantes. Il s'agit plus de la mise en place d'une certaine organisation des acteurs, ou de la mise en place de moyens humains, difficiles à évaluer car n'apparaissant pas comme des investissements bien identifiés.

Les mesures E6 et E7 n'ont pas été mises en œuvre et n'ont donc entraîné aucune dépense.

Pour les mesures E3, E5, E10 et E11, il n'y a pas d'éléments d'appréciation des coûts générés car il s'agit d'actions rentrant dans le cadre des missions des animateurs de SAGE (E5) ou des organismes de recherche (E11) par exemple.

Certaines mesures toutefois ont entraîné des investissements chiffrables (données des experts du groupe thématique concerné) :

- La mise en place de la banque de données du bassin (mesures E1 et E2) a nécessité un investissement de 150 000 €, montant sensiblement inférieur aux 180 000 € prévus dans l'avant-projet. Les frais de fonctionnement, qui étaient estimés à 0,2 M€ par an, ne sont pas chiffrés.
- 1 M€ ont été investis sur le bassin pour la formation des élus et des scolaires (mesures E8 et E9).
- La réalisation du tableau de bord du SDAGE est entièrement financée par l'Agence de l'Eau et constitue un investissement spécifique du SDAGE. Le montant ne nous a pas été transmis.

Au total le coût de ce volet reste assez faible, de l'ordre de **quelques millions** d'euros pour la période 1997-2004.

6. Bilan du volet F : Organisation de la gestion intégrée

Comme pour le volet E, la plupart des mesures du volet F n'ont pas eu de réel impact financier sur le bassin.

1. SAGE et procédures contractuelles

Les études réalisées pour la définition d'un cadre de cohérence pour la délimitation des périmètres des SAGE ainsi que l'animation des SAGE (mesures F1, F2 et F3) représentent une dépense d'environ **800 000 €**, financés pour moitié par l'Agence de l'Eau.

La seule mesure de ce thème ayant eu un impact financier significatif est la mesure F6, qui demande que les procédures contractuelles soient favorisées. La mise en place de contrats de rivière sur le bassin a nécessité un investissement de l'ordre de 160 M€. Les principaux partenaires financiers pour ces actions sont l'Agence de l'Eau (40 M€), les Conseils Généraux (40 M€) et les collectivités locales (75 M€).

Une partie de ces montants correspond à des actions classiques du programme, et ont déjà été comptabilisées dans les thèmes correspondant aux actions réalisées. Les aides spécifiques à l'animation et à la communication dans le cadre de la mise en place de contrats de rivières sont donc nettement moins élevées :

- de l'ordre de 1,5 M€ d'aides à l'animation et à la communication
- de l'ordre de 1,3 M€ d'aides bonifiées (5% sur les opérations classiques du programme en 1997 et 1998)

Ce sont donc environ **2,8 M€** d'aides qui ont été apportés par l'Agence au titre des Contrats de Rivières au cours de la période 1997-2004. Ces aides ne peuvent pas être considérées comme un investissement spécifique du SDAGE, les bonifications d'aides existant dans le programme de l'Agence avant la mise en œuvre du SDAGE.

En supposant une participation à part égale des différents partenaires pour l'animation et la communication, on arrive à un investissement total sur le bassin pour l'animation et la communication de 4,5 M€ sur la période considérée, et donc un coût de la mesure de près de **5 M€** (pas de participation des autres partenaires sur la bonification des aides à priori).

2. Autres mesures

Les mesures F5, F7 et F8 prévoient respectivement de conforter le rôle des EPTB, de prendre en compte les orientations du SDAGE dans les projets et d'améliorer la communication et la

coordination entre les services. Elles ne nécessitent pas la création de nouvelles structures et les dépenses liées à ces mesures sont difficilement chiffrables.

Les mesures F9, F10 et F11 liées aux activités d'agrément n'ont pas été mises en œuvre et n'ont donc pas entraîné de dépenses particulières.

VNF¹ ne nous a pas fait part d'investissements particuliers réalisés en application de la mesure F12, qui s'inscrit dans le cadre des activités classiques de la structure.

La mesure F13 est difficilement évaluable : elle fixe des priorités d'action et de financement parmi les mesures du SDAGE. Cette mesure n'a donc pas entraîné directement de dépenses, les dépenses sont réparties dans les différents thèmes concernés.

3. Bilan des investissements pour la gestion intégrée

<i>montants en M€</i>	Montants investis de 1997 à 2004			Aides agence de 1997 à 2004		Prévisions de l'avant projet (étude BIPE)	
	Total	Spécifique SDAGE		Total	Spécifique SDAGE	Total	Spécifique SDAGE
activités d'agrément	0,0	0,0		0,0	0,0	1,2	1,0
navigation fluviale						1,7	0,0
SAGE	0,8	0,8	100%	0,4	0,4	/	/
contrats de rivière	5,0	0,0	0%	2,8	0,0		0,0
TOTAL	5,8	0,8	14%	3,2	0,4	2,9	1,0

Il n'y a pas d'investissements lourds sur ce thème, les mesures consistant surtout en de l'animation de démarche. La principale dépense sont les contrats de rivières, qui ne sont pas une création du SDAGE (même si le SDAGE a pu participer à relancer leur mise en place).

Le seul investissement réellement spécifique du SDAGE est la mise en place de SAGE, mais le faible avancement des procédures, notamment à l'échéance 2004, entraîne de faibles dépenses spécifiques au SDAGE sur ce thème.

¹ VNF : Voies Navigables de France

7. Synthèse

<i>montants en M€</i>	Montants investis de 1997 à 2004			Aides agence de 1997 à 2004		Prévisions de l'avant projet (étude BIPE)	
	Total	Spécifique SDAGE		Total	Spécifique SDAGE	Total	Spécifique SDAGE
gestion et protection des milieux	147	130	88%	71	71	150	60
gestion qualitative	2 196	623	28%	830	129	2 126	535
gestion quantitative	164	141	86%	68	50	200	163
crues et inondations	120	2	2%	/	/	86	
information	2					2	
gestion intégrée	6	1	14%	3	0	3	1
TOTAL	2 635	897	34%	972	250	2 567	759

La plus grosse dépense, et de loin, a concerné la gestion qualitative, notamment pour l'assainissement. Cependant pour ce thème les investissements spécifiques au SDAGE ne représentent que 30% du total environ.

Sur les thèmes de la gestion et de la protection des milieux et de la gestion quantitative, les investissements spécifiques du SDAGE ont représenté une part importante (près de 90%) des investissements réalisés au cours de la période 1996-2004. Sur ces deux thèmes le SDAGE semble donc avoir permis d'aller plus loin que la réglementation et les politiques de gestion déjà en place.

Globalement, les sommes investies pour la mise en œuvre du SDAGE sont du même ordre de grandeur que ce que prévoyait le rapport BIPE, et même légèrement supérieures. Tous les objectifs n'ont pas été atteints, et la mise en œuvre complète du SDAGE aurait représenté des investissements supérieurs.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la différence :

- Toutes les mesures ne sont pas chiffrées dans l'évaluation de l'avant projet. En prenant en compte toutes les mesures on aurait obtenu des montants plus importants.
- Certaines actions non directement liées au SDAGE ont pu être comptabilisées, notamment dans le domaine de la lutte contre les crues et inondations.

III. Les principaux partenaires financiers

L'Agence de l'eau, par l'intermédiaire de son programme, finance partiellement de nombreux projets dans le domaine de l'eau, et oriente de ce fait fortement la politique de l'eau. Mais elle n'est pas le seul partenaire financier. Les partenaires privés, les communes, les syndicats, ... peuvent également bénéficier de financements européens, de l'Etat, des régions, des départements ... La contribution des partenaires est variable en fonction du type de projet.

A partir de la base de données de l'Agence de l'Eau (qui, rappelons-le, ne recense pas tous les projets menés dans le domaine de l'eau mais uniquement ceux pour lesquels il y a eu participation financière de l'agence), on constate que les principaux partenaires sont les départements, qui apportent plus de la moitié des aides extérieures à l'Agence. Viennent ensuite l'Etat, les régions, et l'Europe.

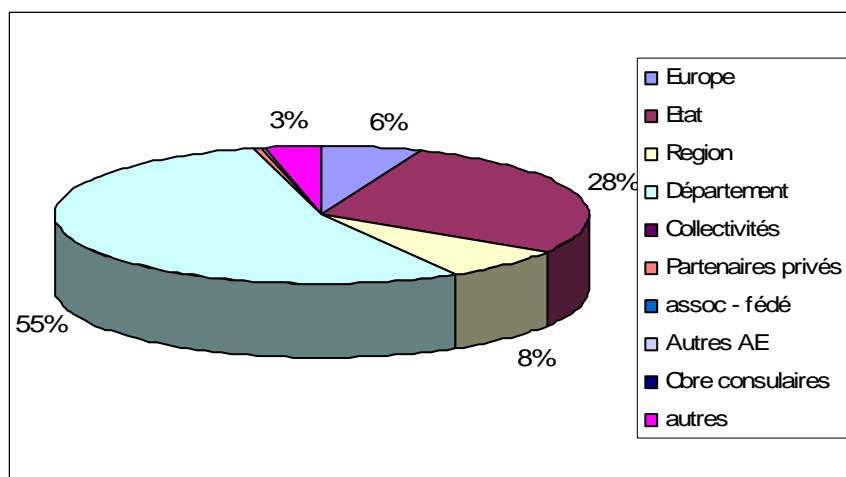


Figure 2 : Répartition des aides des partenaires extérieurs répertoriées par l'Agence pour la période 1997-2004 (Sur un total de 791 M€)

IV. Les dépenses des départements et des régions

L'analyse des dépenses des départements et des régions dans le domaine de l'eau est réalisée à partir des données de l'étude Ifen présentée en première partie de ce rapport. Les limites de cette étude ont également été présentées en première partie, et portent notamment sur :

- la difficulté parmi les groupes de dépenses pris en compte d'identifier les dépenses liées au domaine de l'eau et plus spécifiquement au SDAGE
- la difficulté à partir de moyennes nationales d'analyser les dépenses pour les départements et les régions nous concernant. Une analyse des représentations cartographiques des résultats par département et par région a toutefois été tentée.

Les chiffres proposés ci-dessous représentent donc une approximation très grossière des dépenses réalisées par les départements et les régions du bassin Adour-Garonne.

1. Dépenses des régions

Les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées ont consacré en moyenne 2% de leur budget annuel aux dépenses d'environnement sur la période 1996-2002, soit environ 300 000 € par an. La région Aquitaine se caractérise par un effort plus important en faveur de l'eau, qui représente plus de 60% des dépenses environnementales sur la période considérée.

Ainsi, pour la période 1996-2002, les dépenses dans le domaine de l'eau ont représenté plus de 120 M€ par an pour la région Aquitaine et plus de 85 M€ par an pour la région Midi-Pyrénées.

2. Dépenses des départements

En moyenne sur l'ensemble du territoire français et sur la période 1996-2002, les dépenses dans le domaine de l'eau ont représenté près de 65% du budget des départements consacré à l'environnement. Ces dépenses sont surtout destinées à l'assainissement, qui représente 40% des dépenses environnementales. En moyenne se sont donc près de 8,5 M€ qui ont été

dépensés annuellement par département dans le domaine de l'eau sur la période 1996-2002, dont près de 5 M€ pour l'assainissement.

Le bassin regroupe 18 départements environ (le territoire du bassin ne correspond pas au découpage administratif), et on peut donc estimer à environ 1 milliards d'euros les dépenses faites par les départements du bassin sur la période 1996-2002. Il est toutefois important de souligner que ces valeurs sont des moyennes, et cachent de fortes disparités entre les départements, à la fois en terme de budget consacré à l'environnement et de part des investissements liés à l'eau dans ce budget.

ANNEXES

Annexe 1 Montants investis dans le cadre du programme d'action de l'agence de 1997 à 2004 et mesures du SDAGE correspondant

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	1 *		400.28	395.32	339.26	337.29	117.32	67.69	A26 B10 B15 B7 B8 B9 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	2	Extension station ou amélioration du niveau de traitement	202.62	202.13	188.76	188.11	66.03	12.45	A26 B10 B7 B8 B9 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	3	Aménagement station d'épuration	67.40	67.04	66.10	65.01	23.88	12.21	A26 B10 B15 B7 B8 B9 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	7	Etudes générales	61.82	61.18	60.78	58.87	28.44	12.77	A22 A26 B10 B15 B7 B8 B9 E11 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	8	Etudes particulières	2.11	2.08	1.25	1.21	0.46	0.17	B7 B8 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	10	Tests préalables à la réception	0.03	0.03	0.03	0.03	0.01	0.44	B7 B8 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	11	Traitement des eaux pluviales	41.29	32.00	26.71	26.23	10.29	2.51	B10 B7 B8 B9
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	12	Assainissement autonome	7.02	6.98	6.60	6.46	2.91	1.56	B7 B8 B9 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	13	Dispositifs d'autosurveillance	9.89	9.86	9.86	9.76	6.25	30.40	A22 A26 B10 B15 B7 B8 B9 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	14	Traitement des boues	54.09	53.62	46.10	46.08	14.29	6.88	B7 B8 F13
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	15	Assainissement non collectif	6.24	6.23	6.23	6.18	3.42	-	
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	0.46	0.46	0.46	0.46	0.46	5.38	B7 B8
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	33.55	15.98	10.29	9.87	4.12	5.38	B7 B8
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	1.96	1.96	1.92	1.89	1.92	3.31	B7 B8
110	Lutte contre la pollution des collectivités locales	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	0.08	0.08	0.08	0.08	0.06	0.00	B7 B8
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	4	Extension collective	527.54	517.11	376.99	368.81	107.62	148.13	B10 B15 B7 B8 B9 F13
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	5	Réhabilitation de réseaux	163.68	160.09	152.35	146.50	66.57	30.63	B10 B15 B7 B8 B9 F13
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	6	Collecteurs de transfert ou structurants	133.14	127.71	124.07	120.47	47.13	38.46	B10 B15 B7 B8 B9 F13
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	7	Etudes générales	5.37	5.18	4.89	4.81	2.01	0.96	A22 A26 B10 B15 B7 B8 B9 F13
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	8	Etudes particulières	1.57	1.57	1.27	1.21	0.63	0.14	B7 B8
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	9	DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE	-	-	-	-	-	-	

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	10	Tests préalables à la réception	2.92	2.89	2.89	2.79	0.72	39.47	A22 A26 B10 B7 B8 B9 F13
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	13	Dispositifs d'autosurveillance	0.18	0.17	0.17	0.17	0.08	-	B15 B7
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	14	Mise en conformité branchements particuliers	0.76	0.75	0.71	0.67	0.25	0.02	B7
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	-	-	-	-	-	-	
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	-	-	-	-	-	-	
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	
120	Réseaux d'assainissement des collectivités locales	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	-	-	-	-	-	-	
130	Lutte contre la pollution industrielle	2	Traitement interne de dépollution	26.27	26.10	24.31	22.36	16.70	0.02	B14 B15 C26 F13
130	Lutte contre la pollution industrielle	3	Economies d'eau avant dépollution	3.98	3.98	3.92	3.92	2.70	0.06	B14 B15 B20 B21
130	Lutte contre la pollution industrielle	5	Traitement externe de dépollution	226.08	212.08	199.26	194.97	129.10	9.80	B14 B15 B16 B20 B21 C26 F13
130	Lutte contre la pollution industrielle	7	Etudes générales	12.07	10.28	9.54	9.30	2.81	3.33	B14 B15 B16 C26 E11
130	Lutte contre la pollution industrielle	8	Etudes préalables à des travaux	3.18	3.18	3.16	3.09	1.42	1.04	B14 B15 B16 F13
130	Lutte contre la pollution industrielle	9	Dispositifs de mesure et contrôle	7.41	7.34	7.32	7.17	4.27	5.32	A22 B14 B15 B16 C24 C26
130	Lutte contre la pollution industrielle	10	Pollutions accidentelles	5.99	5.37	4.95	4.49	3.08	0.09	A22 B14 B15 B20 C24
130	Lutte contre la pollution industrielle	11	Etudes sites pollués	3.13	2.95	2.95	2.73	0.89	0.28	B21
130	Lutte contre la pollution industrielle	15	Actions sur les prélèvements en eau	9.14	9.13	8.55	8.35	5.08	-	B14 B15 C26
130	Lutte contre la pollution industrielle	17	Travaux de création - extension de réseau de collecte interne	0.80	0.73	0.73	0.73	0.34	-	B14 B15
130	Lutte contre la pollution industrielle	18	Etudes relatives aux déchets	1.62	1.55	1.53	1.53	0.39	0.69	B14 B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	19	Travaux internes de réduction des déchets	0.68	0.68	0.65	0.61	0.32	-	B14 B15 B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	20	Travaux externes de traitement des déchets	0.16	0.16	0.16	0.16	0.07	-	B14
130	Lutte contre la pollution industrielle	21	Etudes relatives aux boues	0.10	0.10	0.10	0.10	0.03	-	B14 B15 B16

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
130	Lutte contre la pollution industrielle	22	Travaux de valorisation ou élimination des boues	26.67	6.53	6.53	6.41	3.70	0.59	B14 B15
130	Lutte contre la pollution industrielle	23	Centre de transit de déchets toxiques	0.75	0.19	0.19	0.19	0.07	0.01	B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	24	Récupération amalgames dentaires	3.11	3.11	2.32	2.32	0.64	-	B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	25	Recherche des substances dangereuses - DCE 2000/60/CE	0.29	0.29	0.29	0.29	0.15	-	B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.19	B14 B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	3.81	2.67	1.87	1.84	0.66	0.19	B14 B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.04	B20
130	Lutte contre la pollution industrielle	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	-	-	-	-	-	-	
140	Collecte et élimination des déchets toxiques	1	Collecte et élimination des déchets toxiques	2.05	2.05	1.95	1.52	1.95	-	B20
150	Assistance technique	3	Fonctionnement des stations collectivités (SATESE)	-	-	-	-	-	-	
150	Assistance technique	4	Fonctionnement des stations industries	3.14	3.14	3.14	2.99	1.62	-	B14
150	Assistance technique	5	Valorisation agricole des boues	-	-	-	-	-	-	
150	Assistance technique	6	Restauration/entretien des milieux aquatiques (CATER)	7.39	7.39	7.38	5.83	3.69	-	A16
150	Assistance technique	7	Réhabilitation installations assainissement autonome	-	-	-	-	-	-	
150	Assistance technique	8	Réhabilitation branchements sur réseau public assainissement	-	-	-	-	-	-	
150	Assistance technique	9	Fonctionnement des stations d'eau potable (SATEP)	-	-	-	-	-	-	
150	Assistance technique	10	Zones humides	1.29	1.29	1.29	1.29	0.64	-	A3 A4 A5
150	Assistance technique	11	Poissons migrateurs	0.24	0.24	0.24	0.24	0.12	-	A16
160	Assainissement collectif	1	Primes pour épuration	-	-	-	-	-	-	
170	Aides au bon fonctionnement (ANC - Boues)	1	Traitement des boues	-	-	-	-	-	-	
170	Aides au bon fonctionnement (ANC - Boues)	2	Contrôle assainissement non collectif	-	-	-	-	-	-	

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
170	Aides au bon fonctionnement (ANC - Boues)	3	Gestion des boues (7° programme)	-	-	-	-	-	-	
180	Lutte contre la pollution agricole	1	Travaux élevage	158.98	125.21	99.23	96.53	33.77	29.00	B17 B18 B19
180	Lutte contre la pollution agricole	2	Etudes élevage	2.89	2.90	2.90	2.90	1.44	1.44	B17 B19
180	Lutte contre la pollution agricole	3	Amélioration des pratiques agricoles (conseil global)	32.69	31.13	25.24	22.17	8.35	4.75	B17 B18
180	Lutte contre la pollution agricole	4	Assistance technique individuelle	8.34	7.81	7.37	5.53	3.53	0.27	B17 B18
180	Lutte contre la pollution agricole	5	Suivi des zones vulnérables	0.21	0.21	0.20	0.19	0.08	0.02	B18
180	Lutte contre la pollution agricole	6	Récupération des déchets phytosanitaires	0.84	0.79	0.71	0.62	0.25	0.13	B18
180	Lutte contre la pollution agricole	7	Etudes générales	1.55	1.51	1.41	1.37	0.45	0.40	B17 B18
180	Lutte contre la pollution agricole	8	Communication, information	1.96	1.92	1.55	1.46	0.54	0.20	B17 B18
180	Lutte contre la pollution agricole	10	PMPOA 2	14.96	10.24	7.94	7.87	2.37	1.60	B17 B19
180	Lutte contre la pollution agricole	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	-	-	-	-	-	-	
180	Lutte contre la pollution agricole	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	-	-	-	-	-	-	
180	Lutte contre la pollution agricole	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	
180	Lutte contre la pollution agricole	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	-	-	-	-	-	-	
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	1	Etudes générales, schémas d'aménagement	7.72	7.41	7.32	7.01	3.33	0.76	A3 C1 C10 C11 C14 C15 C16 C2 C3 C4 C5 C6 C8
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	2	Etudes préalables à des travaux grands ouvrages	2.39	2.37	2.37	2.29	0.77	0.95	C15 C3 C5 C6
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	3	Barrages réservoirs	85.75	85.67	85.67	83.75	26.22	41.12	C10 C12 C16 C2 C5 C6 C9
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	4	Ouvrages de transfert et autres opérations	34.48	31.67	31.57	24.98	11.73	8.57	C12 C7 C8 C9
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	5	Equipement de mesure et de gestion	2.38	2.35	2.31	2.20	0.75	0.25	C10 C14 C15 C2 C26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	6	Aide à la gestion hydraulique	1.32	1.24	1.24	1.24	1.23	0.01	C14 C15
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	7	Aide à la gestion des étiages	2.58	2.58	2.58	2.58	2.58	-	C2

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	8	Aide au bon fonctionnement des passes à poissons	0.62	0.62	0.62	0.62	0.62	-	A26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	9	Création retenues d'eau à usage d'irrigation	25.47	23.56	21.57	21.36	5.35	10.68	A3 C10 C2 C26 C3
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	10	Création forages d'eau à usage d'irrigation	1.34	0.75	0.74	0.74	0.18	0.24	C3
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	11	Economies d'eau (prestation)	9.89	9.83	8.79	8.30	2.46	1.81	C2 C24 C26 C27 C3
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	12	Comptage volumes prélevés (collectif)	4.12	4.10	3.59	3.34	2.42	0.01	C2 C24 C26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	13	Comptage volumes prélevés individuel (regroupement demandes)	11.65	11.65	11.56	11.56	8.49	-	C24
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	14	Conseil à la gestion de l'eau	1.43	1.41	1.29	1.21	0.29	0.34	C10 C2 C24 C26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	15	Economies d'eau (équipements)	0.18	0.18	0.18	0.14	0.05	0.07	C10 C24 C26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	16	Comptage volumes utilisés (répartition)	3.00	2.99	2.99	2.89	1.49	0.01	C2 C24 C26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	17	Equipement ou maîtrise des apports d'eau d'irrigation (collectifs)	0.13	0.13	0.13	0.13	0.04	-	C26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	18	Equipement de maîtrise apports d'eau d'irrigation (demandes indiv.)	13.50	13.50	11.52	11.60	3.33	0.66	C26
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	19	Réhabilitation d'ouvrages de réserve en eau	1.02	0.97	0.95	0.89	0.27	0.11	C10 C24
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	21	Etudes (retenues ou forages)	2.10	2.09	2.08	2.03	0.63	1.01	C10 C2 C26 C3 E11
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	51	Nouveaux services/emplois (Collectivités) : Frais d'installation	-	-	-	-	-	-	
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	52	Nouveaux services/emplois (Collectivités) : Salaires et charges	-	-	-	-	-	-	
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	61	Nouveaux services/emplois (Agriculture) : Frais d'installation	-	-	-	-	-	-	
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	62	Nouveaux services/emplois (Agriculture) : Salaires et charges	-	-	-	-	-	-	
210	Gestion quantitative des eaux superficielles	63	Nouveaux services/emplois (Agriculture) : Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	
230	Eaux souterraines	1	Etudes	4.43	4.43	4.38	4.36	1.93	1.18	B21 B30 C17 C19 C20 C23 F6
230	Eaux souterraines	8	Ouvrages et équipements de réseaux d'observation	0.61	0.61	0.61	0.59	0.34	0.15	B30 C19
230	Eaux souterraines	10	Réseaux d'observation - fonctionnement	0.53	0.53	0.53	0.47	0.40	0.10	B30 C19

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
230	Eaux souterraines	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	E3
230	Eaux souterraines	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	0.09	0.02	0.02	-	0.01	0.00	E3
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	1	Etudes	16.80	16.68	16.51	16.22	5.92	8.22	A16 A17 A22 A26 A3 A4 A6 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	2	Etudes préalables à des travaux	0.98	0.82	0.82	0.80	0.37	0.29	A26 A6
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	3	Restauration et entretien des rivières	73.01	66.58	64.38	59.44	19.20	30.39	A16 A17 A22 A26 A3 A4 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	5	Ouvrages migrateurs et équipements de barrage	2.17	1.80	1.80	1.75	0.41	0.65	A22 A26 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	6	Entretien des rivières	22.41	17.17	13.04	12.61	5.24	2.37	A16 A22 A26 A3 A4
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	7	Opérations de sensibilisation / Communication	0.38	0.29	0.27	0.27	0.06	0.90	A16 A22 A4 A6 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	8	Sauvegarde d'espèces ou de milieux aquatiques remarquables	32.86	29.98	28.17	27.31	9.24	8.36	A16 A22 A26 A3 A4 A6 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	9	Restauration et gestion des zones humides	3.88	3.78	3.08	3.01	1.10	1.59	A16 A22 A4 A6 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	10	Aide à la gestion des passes à poissons	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	-	A26
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	11	Missions techniciens de rivière	1.17	1.15	1.00	0.98	0.35	1.44	A16
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	50	Nouveaux services/emplois : Etude faisabilité	-	-	-	-	-	-	
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	3.07	2.36	1.88	1.88	1.88	21.24	A22 A26 A6 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	53.50	16.60	12.36	11.50	3.91	20.43	A22 A26 A6 F13
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	1.22	1.21	1.17	1.16	1.17	5.36	A22 A26 A6
240	Restauration et gestion des milieux aquatiques	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	0.10	0.10	0.10	0.10	0.07	-	A22 A26 A6
250	Eau potable	1	Etudes générales	19.02	18.96	18.62	17.89	7.48	3.36	B23 C24 C26 E11
250	Eau potable	3	Réserves d'eau brute	-	-	-	-	-	-	
250	Eau potable	4	Réseaux (adduction, interconnexion, ...)	99.35	95.13	84.31	81.96	21.28	24.91	B23 C24
250	Eau potable	6	Amélioration des traitements	121.73	118.67	109.07	107.58	35.62	24.50	B23 C24

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
250	Eau potable	7	Efficacité et fiabilité des installations	13.77	11.60	11.37	10.91	3.85	1.90	C24
250	Eau potable	8	Lutte contre les pollutions accidentelles	8.32	8.32	5.28	5.27	1.54	3.84	B23
250	Eau potable	9	Comptage des prélèvements	1.09	1.09	1.08	1.01	0.57	8.13	B23 C24 C26
250	Eau potable	10	Lutte contre le gaspillage	7.73	7.56	7.55	7.12	3.10	1.92	B23 C24 C26
250	Eau potable	12	Périmètres de protection	26.28	25.16	24.25	23.39	12.76	5.14	B23 C24
250	Eau potable	13	Captages et équipements	54.13	53.05	48.83	47.29	14.10	21.14	B23 C24 C26 E11
250	Eau potable	15	Diversification des aides eau potable	0.35	0.35	0.35	0.35	0.14	0.22	B23
250	Eau potable	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	-	-	-	-	-	-	
250	Eau potable	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	-	-	-	-	-	-	
250	Eau potable	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	
250	Eau potable	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	-	-	-	-	-	-	
290	Appui à la gestion concertée	1	Etudes et schémas généraux	6.23	5.80	5.66	5.40	2.61	1.56	A4 B2 B3 E1 F6
290	Appui à la gestion concertée	3	Réseaux de mesure (fonctionnement)	2.02	1.98	1.98	1.97	0.86	0.48	A4 B2 B3 E1 F6
290	Appui à la gestion concertée	7	Actions d'animation	1.74	1.73	1.66	1.62	0.80	0.34	A4 F1 F6
290	Appui à la gestion concertée	8	Actions de formation et de communication	0.81	0.80	0.75	0.73	0.33	0.17	A4 E8 F1 F6
290	Appui à la gestion concertée	50	Nouveaux services/emplois : Etude faisabilité	-	-	-	-	-	-	
290	Appui à la gestion concertée	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	0.15	0.13	0.13	0.13	0.13	2.63	E1
290	Appui à la gestion concertée	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	7.77	3.58	2.19	2.03	0.65	2.63	E1
290	Appui à la gestion concertée	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	0.26	0.26	0.25	0.25	0.25	1.58	E1
290	Appui à la gestion concertée	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	-	-	-	-	-	-	
320	Réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage extérieure à l'Agence	1	Réseau eaux souterraines patrimonial : investissement	0.85	0.85	0.85	0.73	0.85	-	B30 C19

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
320	Réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage extérieure à l'Agence	2	Réseau eaux souterraines patrimonial : fonctionnement	1.12	1.15	1.15	1.11	1.15	-	B30 C19
320	Réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage extérieure à l'Agence	3	Réseaux eaux souterraines complémentaires : investissement	0.55	0.55	0.55	0.53	0.28	0.11	B30 C19
320	Réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage extérieure à l'Agence	4	Réseaux eaux souterraines complémentaires : fonctionnement	0.88	0.91	0.91	0.88	0.45	-	B30 C19
320	Réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage extérieure à l'Agence	5	Réseaux complémentaires qualité des eaux superficielles : investissement	0.36	0.36	0.36	0.32	0.10	0.11	B29
320	Réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage extérieure à l'Agence	6	Réseaux complémentaires qualité des eaux superficielles : fonctionnement	1.80	1.37	1.34	1.31	0.63	0.14	B28
330	Etudes et recherche	1	Gestion intégrée des vallées	1.17	1.03	0.91	0.90	0.29	0.30	B28 E11 F6
330	Etudes et recherche	2	Recherche et prospective	5.25	5.25	5.23	5.23	1.04	2.33	E11
330	Etudes et recherche	3	Eaux souterraines	2.67	2.67	2.67	2.67	0.99	1.02	B21 B25 B30 C18 C19 C20 C21 C23 C5 E3
330	Etudes et recherche	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.03	E1
330	Etudes et recherche	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	3.12	1.11	0.68	0.67	0.29	0.03	E1
330	Etudes et recherche	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.03	E1
330	Etudes et recherche	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-	E3
620	Actions directes AEAG - Interventions	3	Acquisitions de mesures	-	-	-	-	-	-	
900	Gestion territoriale	1	Etude et schéma de gestion intégrée	0.65	0.65	0.65	0.65	0.36	0.10	A1 E5 F13
900	Gestion territoriale	2	Animation	1.85	1.85	1.57	1.57	0.77	0.29	A26 F13 F5 F6 F8
900	Gestion territoriale	3	Communication	0.61	0.61	0.56	0.56	0.17	0.23	A22 E9 F13 F5 F6 F8
900	Gestion territoriale	4	Formation et sensibilisation	0.13	0.13	0.13	0.13	0.04	0.06	A26 E8 E9
900	Gestion territoriale	5	Soutien aux défis territoriaux	0.42	0.41	0.39	0.39	0.26	0.00	F13
900	Gestion territoriale	11	Ouvrages d'épuration des collectivités locales	40.26	35.68	28.79	27.61	2.26	3.93	A22 A26 B10 B7 B8 B9 F13
900	Gestion territoriale	12	Réseaux d'assainissement	26.21	24.82	22.30	21.63	2.46	7.55	A22 A26 B10 B7 B8 B9 F13
900	Gestion territoriale	13	Lutte contre la pollution industrielle	2.03	2.03	2.03	2.02	0.20	0.09	B14 B16

Montants engagés par lignes et sous lignes

Code Ligne	Libellé LIGNES	Code sous Ligne	Libellé sous Lignes	Total travaux M€	Total Aidable M€	Total Retenu Initial M€	Total Retenu Rectif M€	Total aide initial M€	Total Externe M€	Mesures SDAGE impliquées
900	Gestion territoriale	18	Lutte contre la pollution agricole	1.38	1.38	1.34	1.34	0.52	0.45	B17 B18
900	Gestion territoriale	21	Gestion quantitative des eaux superficielles	3.19	3.19	3.14	3.12	0.35	1.80	C10 C16 C5 C6
900	Gestion territoriale	23	Eaux souterraines	1.03	1.03	1.03	0.99	0.25	0.35	B25 B30 C23
900	Gestion territoriale	24	Restauration des milieux aquatiques	14.17	13.39	12.89	12.19	2.12	6.51	A16 A22 A26 A3
900	Gestion territoriale	25	Eau potable	-	-	-	-	-	-	
900	Gestion territoriale	29	Appui à la gestion concertée	1.94	1.82	1.74	1.71	0.26	0.93	E1 F6
900	Gestion territoriale	32	Réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage extérieure à l'Agence	0.14	0.14	0.06	0.06	0.01	-	B28
900	Gestion territoriale	51	Nouveaux services/emplois : Frais d'installation	-	-	-	-	-	-	
900	Gestion territoriale	52	Nouveaux services/emplois : Salaires et charges	-	-	-	-	-	-	
900	Gestion territoriale	53	Nouveaux services/emplois : Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	
900	Gestion territoriale	54	Nouveaux services/emplois : Frais de formation	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	-	E1
900	Gestion territoriale	90	Politique territoriale	44.62	32.53	27.78	26.14	8.54	10.72	A16 A20 A26 A3 A7 A8 B9 E1 E11 E3 E9 F13 F5 F8
920	Mise en place et fonctionnement des réseaux d'observation et de connaissance des milieux naturels	1	Réseau eaux souterraines patrimonial : investissement	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	-	B30
920	Mise en place et fonctionnement des réseaux d'observation et de connaissance des milieux naturels	2	Réseau eaux souterraines patrimonial : fonctionnement	0.88	0.81	0.81	0.80	0.81	-	B30
920	Mise en place et fonctionnement des réseaux d'observation et de connaissance des milieux naturels	3	Réseaux eaux souterraines complémentaires : investissement	0.05	0.05	0.05	0.05	0.03	-	B30
920	Mise en place et fonctionnement des réseaux d'observation et de connaissance des milieux naturels	4	Réseaux eaux souterraines complémentaires : fonctionnement	0.55	0.55	0.55	0.54	0.28	-	B30
920	Mise en place et fonctionnement des réseaux d'observation et de connaissance des milieux naturels	6	Réseaux complémentaires qualité des eaux superficielles : fonctionnement	2.05	2.05	1.91	1.87	0.87	0.72	B28
920	Mise en place et fonctionnement des réseaux d'observation et de connaissance des milieux naturels	7	Aide aux observatoires	-	-	-	-	-	-	
930	Etudes et recherches subventionnées	1	Etudes générales	0.43	0.43	0.43	0.43	0.13	0.18	C20 C23 C5 E11 F6
930	Etudes et recherches subventionnées	2	Etudes stratégiques	1.63	1.63	1.62	1.62	0.66	0.62	B25 B30 C18 C19 C21 C22 C23 C5 F6
930	Etudes et recherches subventionnées	3	Opérations de recherche	0.17	0.17	0.17	0.17	0.03	0.11	E3 F6